

ENTREVUE AVEC UNE PROFESSIONNELLE HUMAINE ET PASSIONNÉE : LA CONTEMPORAINE MIRÈZE PHILIPPE

Entrevue préparée par Marie-Claude Rigaud*



Mirèze Philippe est une femme accomplie qui cumule plus de 30 ans d'expérience au sein du Secrétariat de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale (CCI). M^{me} Philippe est titulaire d'un diplôme en gestion et administration des affaires de l'Université américaine au Liban, en plus d'être juriste française. Après avoir administré des procédures d'arbitrage au sein de l'une des équipes du Secrétariat, elle a été nommée Conseillère spéciale. Elle a été chargée de plusieurs projets, notamment la promotion de l'arbitrage CCI au Moyen-Orient et le développement de NetCase, une plate-forme pour la conduite des procédures d'arbitrage dans un environnement sécurisé en ligne. En plus de ses fonctions à la CCI, elle publie dans le domaine, notamment sur les

* Professeure adjointe et Secrétaire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, professeure associée à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et membre du Barreau du Québec et de l'Ontario. L'auteure tient à remercier Estelle Savoie-Dufresne et Elvis Grahovic, étudiants du programme de PRD à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, pour leur contribution à la transcription et à la finalisation de cette entrevue.

questions qui intéressent les ODR (online dispute resolution) et donne quelques cours de droit. M^{me} Philippe est également coprésidente fondatrice d'Arbitral-Women, membre du Editorial Board de l'International Journal of Online Dispute Resolution, membre de l'Association française des Amis de l'OIDD (Organisation Internationale de Droit du Développement) et membre d'honneur de l'Association des Juristes en Arbitrage.

La Revue d'arbitrage et de médiation s'est entretenue en français avec M^{me} Mirèze Philippe autour des thèmes de la multidisciplinarité, des technologies de l'information, de la place des femmes dans le monde de la résolution de conflits et du devoir de mémoire des anciens. Un discours franc et inspirant pour la relève.

RAMJAM : Pourriez-vous nous parler de vos débuts en pratique ? Comment expliquez-vous cet intérêt marqué pour l'arbitrage et la résolution des différends dès le début de votre carrière ?

Permettez-moi d'abord de vous dire combien je suis honorée par votre invitation à répondre à cette interview, surtout lorsque j'apprends que je suis la troisième personne à être interviewée, après Nabil Antaki et Marc Lalonde, deux arbitres de grande renommée.

Mon entrée dans le monde de l'arbitrage fut un hasard. J'avais effectué des études en *business* à l'Université américaine au Liban, qui me destinaient à une carrière dans le monde des affaires, ce que je fis effectivement pendant trois ans avant mon entrée à la CCI. Tila Maria de Hancock, première femme directrice du Secrétariat de la Cour d'arbitrage à l'époque, m'avait offert le poste d'assistante juridique dans l'équipe allemande parce qu'elle cherchait une germanophone¹. J'avais dit à M^{me} de Hancock : « I am not interested », et elle m'avait répondu : « Mirèze, you will come back to see me ». Elle avait en effet raison, car deux semaines après notre entretien je l'avais contactée pour prendre le poste qui m'attendait encore. L'aspect international, multiculturel et multilingue de l'organisation m'intéressait. Nous sommes à la fin de l'année 1983. Je suis rentrée à la CCI par hasard et j'y suis encore. J'avais planifié plusieurs fois de quitter, mais à chaque fois la CCI a su me retenir en me confiant de nouveaux projets. Certains penseraient qu'après autant d'années dans l'institution, le tour est fait et la matière n'est plus aussi intéressante. Cela n'a jamais été le cas, parce que les questions litigieuses qui se posent et les discussions relatives à la procédure présentent constamment de nouveaux aspects, ce qui rend la matière passionnante.

1. À l'époque, le titre des adjoints aux conseillers était « assistant juridique », mais depuis 1995 et grâce à Eric Schwarz, Secrétaire Général de l'époque, le titre a changé en « conseiller adjoint » ; M. Schwarz avait constaté que les adjoints s'impliquaient autant que les conseillers et qu'il était important que le titre soit plus représentatif.

À mon arrivée à la CCI, je ne m'attendais pas à être conquise par l'arbitrage. Au départ, ce fut de la simple curiosité. Je pensais que dans ma carrière du milieu des affaires, l'arbitrage m'apporterait un point de vue complémentaire, celui du règlement des conflits. Cependant l'arbitrage a pris complètement le dessus. Le conseiller allemand avec qui j'avais travaillé, Alexander Schill, m'avait poussée à faire des études de droit, ce que je fis, devenant ainsi juriste.

Au cours de ces trente années à la CCI, j'ai eu beaucoup de chance de côtoyer des « grands » dans le monde de l'arbitrage, notamment ceux qui ont façonné l'arbitrage à l'époque, tels que Michel Gaudet, Philippe Fouchard, Serge Lazareff, Robert Brinner et Alain Plantey, pour n'en citer que quelques-uns. J'ai eu aussi la chance de travailler avec des collègues extraordinaires. Je pense qu'il est important de n'oublier personne, surtout ceux qui nous ont précédés et qui nous ont transmis un savoir.

Nabil Antaki et Marc Lalonde font partie de ceux que j'ai eu la chance de connaître. J'ai beaucoup d'admiration pour les deux parce qu'ils ont su rester simples, respectueux, abordables, sans se laisser impressionner par leur renommée.

RAMJAM : Pouvez-vous nous décrire brièvement vos fonctions à la CCI ?

J'ai d'abord travaillé comme conseillère adjointe au sein d'une équipe au Secrétariat de la Cour internationale d'arbitrage en charge de la gestion d'affaires d'arbitrage. Mais au bout d'une année, je désirais de nouveaux défis. À propos, j'aime bien les formules au féminin que vous utilisez facilement au Canada, alors qu'en France les mentalités ne sont pas prêtes par exemple à appeler un « conseiller adjoint », une « conseillère adjointe ». Pour conserver mon intérêt, la CCI m'avait à chaque fois confié des tâches supplémentaires telles des procédures d'expertise et des procédures de constitution du tribunal arbitral dans les affaires IATA (International Air Transport Association).

J'ai été promue Conseillère spéciale en l'an 2000. J'étais exaltée par la variété de projets que la CCI m'a confiés et qui furent tous enrichissants. Un exemple parmi d'autres fut le projet NetCase. Lorsque le projet de construction d'une plateforme pour l'échange d'informations et de documents dans un environnement sécurisé m'avait été confié, je l'avais d'abord refusé, pensant qu'il était technique et non juridique. Le président de la Cour internationale d'arbitrage à l'époque, Dr Robert Brinner, m'avait dit qu'il avait besoin d'une personne qui maîtrise le règlement et

la pratique de l'arbitrage CCI, et qui connaît les besoins du Secrétariat de la Cour, j'ai donc accepté le projet. Lorsque j'ai commencé à prendre connaissance de la matière, j'ai découvert un monde fascinant et des questions juridiques nouvelles, telles que les questions des signatures électroniques, des certifications, de la sécurité ou de la propriété intellectuelle. Je suis devenue membre d'un groupe d'experts sur les ODR (*online dispute resolution*) qui se réunit annuellement depuis l'an 2000 pour échanger nos expériences et poursuivre le développement de ce domaine ensemble.

RAMJAM : Pouvez-vous nous rappeler brièvement quelle était l'idée derrière NetCase ?

L'idée était de donner la possibilité aux parties et aux arbitres de communiquer en ligne, ce qu'il faut distinguer de l'arbitrage en ligne. Tenant compte de l'essor grandissant de l'informatique dans les années 1990, le président de la Cour à l'époque, Alain Plantey, était d'avis que la CCI devait se mettre au diapason. Il avait alors confié le projet à Benjamin Davis, conseiller au Secrétariat de la Cour, qui fut le créateur du *case management system*, un vrai pionnier en la matière. J'ai travaillé sur le développement de ce système avec M. Davis, qui m'avait beaucoup inspiré en me poussant à aller toujours plus loin. Ce système fut la première phase du développement des systèmes de gestion de procédure dans un environnement informatique. La deuxième phase fut la construction de NetCase, qui s'appuie sur le *case management system*. Ce service est un complément très utile pour les utilisateurs de l'arbitrage CCI parce qu'il donne accès aux parties et aux arbitres à des informations en temps réel, aux données de leurs affaires, ainsi qu'aux documents, avec la possibilité de faire des recherches et de trouver aisément des documents quel que soit le format dans lequel ils ont été déposés sur la plateforme. La CCI fut la première à créer une plateforme aussi développée pour la gestion en ligne d'une procédure d'arbitrage.

RAMJAM : Vous êtes l'une des fondatrices, avec Louise Barrington, d'ArbitralWomen qui regroupe des femmes pratiquant dans le domaine de la résolution des litiges, et ce, aux quatre coins de la planète. Quel était l'objectif de cette initiative ?

Notre objectif principal est de faire prendre conscience aux praticiens du milieu des affaires et du milieu juridique que de nombreuses femmes compétentes existent à travers le monde dans le domaine de la résolution des litiges et que ces milieux ne sont pas constitués seulement d'hommes, mais de femmes aussi. Notre mission est de promou-

voir le rôle et la place de la femme dans le domaine de la résolution des litiges, et de soutenir les initiatives de nos membres. Louise Barrington a démarré cette initiative en 1993 où nous nous sommes retrouvées à 60 femmes. Le groupe était resté un peu informel jusqu'en 2000 puis, pour nous permettre de rester en contact, nous avons utilisé une plateforme Web à travers Yahoo. Depuis le groupe n'a cessé de grandir. En 2005, nous avons donné une forme officielle au groupe pour devenir plus visible, en fondant l'association et en créant notre site Web. Nous fêtons cette année le 20^e anniversaire de notre existence et nous planifions un grand évènement dont nous allons retenir la surprise ! Aujourd'hui, ArbitralWomen compte près de mille membres, dont la majeure partie est concentrée en Europe et en Amérique du Nord, mais nous avons aussi quelques membres asiatiques, africaines, arabes et en Amérique latine.

L'organisation tente avec ses moyens modestes d'aider la relève, de former, d'entraîner des équipes d'étudiants pour les préparer aux plaidoiries organisées à l'occasion de compétitions internationales à l'exemple de Willem C. du Vis Moot. Nous avons un programme de mentorat qui consiste à offrir aux membres moins expérimentées la possibilité d'avoir un mentor parmi les membres qui ont de l'expérience. Nous organisons également des conférences et des rencontres. Nous avons plusieurs projets, mais étant toutes dans la vie active, nous ne pouvons consacrer énormément de temps à ces activités, à moins que des membres soient prêtes à nous aider à les réaliser.

En 20 ans j'ai vu une énorme évolution de la place de la femme ; ArbitralWomen a pu être un des éléments parmi d'autres qui a contribué à cette évolution grâce à son message et ses activités. Il y a 20 ans, il n'y avait que très peu de femmes dans le milieu juridique et celles qui pratiquaient l'arbitrage n'étaient pas visibles. La situation a beaucoup changé et aujourd'hui, les femmes sont présentes dans tous les rôles, aussi bien en tant qu'avocates, qu'en tant qu'arbitres ou oratrices à des conférences. Les femmes sont sorties de l'ombre et commencent aussi à se révéler dans des pays où le rôle de la femme n'est pas reconnu. Toutefois, il reste encore un long chemin à parcourir, aussi bien dans les pays développés où les plafonds de verre n'ont pas encore été brisés, que dans les pays en voie de développement.

Ce qui fait la réussite d'ArbitralWomen c'est de compter parmi ses membres des femmes accomplies qui souhaitent partager avec la nouvelle génération et assurer la passation du flambeau, des femmes possédant de belles valeurs, des femmes qui ont envie de prendre des initiatives pour contribuer à l'évolution de la place de la femme dans ce milieu.

RAMJAM : Vous avez présenté récemment une conférence portant sur le rôle des femmes à titre de leaders dans le domaine de la résolution des différends. Pourriez-vous nous en dire davantage sur cette thématique ?

Je ne m'attendais pas à ce que nous soyons approchées par le *Chartered Institute of Arbitrators* de Dublin qui compte parmi ses membres des femmes très dynamiques. Il s'agissait d'une conférence sur le sujet de la résolution des conflits qui s'est tenue le 8 mars 2013, date consacrée à la journée internationale de la femme.

Même s'il est à déplorer que nous ayons encore à notre époque besoin de célébrer une telle journée et d'organiser des réunions pour en parler, il faut toujours tenter de tirer le meilleur d'une situation donnée. C'est un fait que la femme prend de plus en plus de place dans le monde professionnel depuis plusieurs décennies, mais il est également vrai qu'une certaine discrimination existe toujours. Il est important de faire prendre conscience de ces différences ou de certains agissements qui sont parfois inconscients, mais qui rendent l'accession des femmes à certaines positions beaucoup plus difficile que pour les hommes. En général, la société est plus exigeante et attend de la part de la femme d'être parfaite sur tous les plans, aussi bien professionnel, que familial ou social. Certaines questions provoquent parfois des agacements, parce qu'elles ne sont posées qu'aux femmes et non aux hommes ; la réussite professionnelle est une réalité pour un homme comme pour une femme. Pourquoi faut-il que la question soit ramenée au fait que nous soyons des femmes et que nous avons quand même réussi à faire notre place ? En revanche, je pense qu'il faut garder un certain recul ou une certaine humilité et tenter de changer les choses graduellement, naturellement.

RAMJAM : Est-ce que des solutions pratiques et concrètes ont été évoquées dans le cadre de cette conférence ?

Notre panel a effectivement fait des propositions ; un rapport de cette journée a été publié dans une *newsletter* d'ArbitralWomen accessible sur notre site <www.arbitralwomen.org>. Nous avons émis le souhait d'organiser une conférence du même type tous les deux ans afin de faire le point sur l'évolution dans le domaine aux quatre coins du monde, puisque dans beaucoup de pays la femme n'a toujours pas sa place, par exemple en Afghanistan, au Pakistan ou dans les pays d'Afrique. Il faut continuer à éveiller les consciences. Nous avons évoqué aussi l'idée de rédiger une charte suivant laquelle nous approcherions des cabinets

d'avocats et des institutions d'arbitrage qui seraient prêts à contribuer à ce programme. Le but serait d'identifier le niveau de prise de conscience par les différents acteurs, de la place des femmes dans le milieu de la résolution des litiges, et d'en mesurer l'évolution avec ceux qui participeront à ce programme. Nous estimons que pour des qualifications équivalentes, les acteurs devraient penser à nommer des femmes et non seulement des hommes. Il s'agit d'une initiative à suivre.

Plusieurs études pertinentes démontrent que pour monter les échelles, c'est aussi difficile pour les hommes que pour les femmes. En revanche, c'est plus long pour les femmes. La société exige qu'elles fassent leurs preuves puisqu'il y a une discrimination naturelle et inconsciente dans l'esprit des gens, autant chez l'homme que chez la femme. Les femmes se trouvent obligées de mettre les bouchées doubles pour montrer leurs compétences, parce que la société est, à mon avis, plus exigeante malheureusement envers les femmes qu'envers les hommes.

Bref, un travail substantiel reste à faire, principalement sur les mentalités. Cependant, comme je vous le disais, j'ai vu une énorme évolution depuis que j'ai commencé ma carrière dans le domaine. Depuis les années 2000, les jeunes qui commencent ont beaucoup plus de moyens pour se faire connaître rapidement (réseautage, groupes de jeunes praticiens, compétitions internationales, publications plus faciles dans des *newsletters* électroniques, etc.), alors que ma génération a dû se battre très longtemps pour sortir de l'ombre.

RAMJAM : Quels sont les plus grands défis auxquels fait face l'arbitrage selon vous ? Est-ce que le monde arabe, que vous connaissez bien entre autres pour y avoir travaillé, présente des défis spécifiques au chapitre de la résolution des conflits par voie d'arbitrage ?

Comme dans tout milieu, l'arbitrage doit constamment s'adapter aux besoins de l'époque et nous avons vu énormément de changements au cours des trois dernières décennies. L'engouement pour l'arbitrage n'a fait qu'augmenter, mais la concurrence est beaucoup plus grande. Il existait moins d'institutions d'arbitrage à l'époque, aujourd'hui il en existe une ou plusieurs dans chaque pays. Les institutions d'arbitrage révisaient leurs règlements moins fréquemment que depuis une quinzaine d'années, même si l'évolution des questions qui se posent exige des révisions ; je pense que tenant compte de la concurrence, les centres ont tendance à vouloir montrer aux utilisateurs de leurs services qu'ils évoluent comme les autres. De façon générale, j'ai constaté que

nous sommes passés d'un monde où les litiges se réglaient dans un milieu de *gentlemen* à un monde où les batailles sont devenues plus féroces. Les parties sont devenues plus procédurières et les arbitrages de plus en plus complexes. En effet, un tiers des arbitrages à la CCI oppose plusieurs parties et/ou plusieurs contrats. Nous avons vu également au cours de la dernière décennie une multiplication du nombre de récusations d'arbitres ; elles sont fondées dans un pourcentage infime d'affaires, mais la très grande majorité est rejetée, ce qui démontre que des tactiques dilatoires sont vraisemblablement utilisées, surtout lorsque les récusations sont introduites à un moment tardif de la procédure. Il en est de même du nombre de recours contre les sentences où des parties perdantes ou récalcitrantes tentent de jouer une dernière carte, en prétextant par exemple que le principe du contradictoire n'a pas été respecté ou que l'indépendance d'un arbitre est entachée.

Le monde électronique a également contribué au changement observé ; il est vrai que cette évolution est positive, mais elle présente aussi un aspect plutôt négatif, celui d'être obligé de répondre à des messages électroniques dans les heures qui suivent, imposant un rythme plus effréné qu'auparavant. Un autre signe contemporain est celui de la prolifération des conférences, des publications, des lettres d'informations et autres formes de communication. Les professionnels du droit se trouvent souvent poussés à parler en conférence, à publier, à faire de la représentation ; nombreux sont ceux qui estiment que leur métier est d'abord de se consacrer à leurs clients et à leurs dossiers et déplorent que la société actuelle exige de leur part de rentrer dans ce jeu de la « présence publique ». Par ailleurs, il existe un nombre sans cesse croissant de lignes directrices (*guidelines*) et des listes de vérifications (*checklists*) établies pour assister les praticiens. Malgré leur côté pratique, certains pensent qu'il y a de quoi perdre son latin. Il est vrai que le bon sens doit toujours primer, cependant ces instruments restent utiles dans ce monde toujours plus exigeant. Un juste milieu est indispensable, même si l'équilibre est, comme toujours, difficile à atteindre.

La raison pour laquelle j'évoque tous ces changements, c'est pour partager avec vous mon impression personnelle sur un des défis que je vois et qui est celui de la recherche d'une certaine stabilisation après tous ces mouvements. Les points de vue des praticiens du milieu de la résolution des litiges diffèrent bien entendu concernant les défis de l'arbitrage et sont intéressants à considérer. Quant à moi, je me demande si nous ne devons pas tenter de ralentir un peu le rythme des changements pour permettre à ceux qui ne sont pas dans le tourbillon de pouvoir suivre et comprendre cette évolution. Toutes les parties ne

peuvent pas suivre ces mouvements constants, surtout lorsqu'elles proviennent de pays en voie de développement.

Dans la même veine d'idées, un autre défi est celui de réussir à rester au courant d'un minimum d'informations, sans se laisser noyer dans cette mer d'informations, de nouvelles, de lettres électroniques, de groupes de discussions et d'autres réseaux. Il est humainement impossible d'absorber une telle quantité d'informations, de jurisprudences, de notes, d'articles, de thèses et autres formes de communication. De même, il est important de pouvoir sélectionner quelques événements auxquels nous pouvons participer sans se sentir obligés d'aller à un grand nombre d'entre eux. Les conférences, colloques, séminaires, formations, congrès, rencontres et autres événements dédiés à la résolution des litiges sont devenus une industrie à part entière. Là aussi, il est humainement impossible de participer à tous. Par ailleurs, il est difficile d'innover réellement à chacun des événements et de proposer de nouveaux sujets. Nous réalisons que nous ne pouvons pas nous passer de ces événements qui restent parfois formateurs et sont essentiels pour les contacts, mais ne faut-il pas tenter un juste milieu ?

Un autre défi important à mes yeux est également de voir les barrières tomber quant à la participation de la femme comme je l'évoquais plus haut.

Concernant les pays arabes, le milieu juridique a beaucoup évolué au cours de cette dernière décennie. Lorsque j'étais en charge de la promotion de l'arbitrage CCI dans les pays arabes et que je donnais ou organisais des conférences, l'interprétation de l'anglais en arabe était indispensable, les jeunes étaient quasiment absents ou alors ne participaient pas au débat et le milieu n'était pas familier à l'arbitrage. J'ai constaté ces dernières années que la scène a changé ; parmi les participants, non seulement des jeunes sont présents et prennent une part active au débat en s'exprimant dans un anglais impeccable, mais en plus nous voyons aujourd'hui plusieurs femmes. Les participants connaissent l'arbitrage et sont avides d'en apprendre davantage. Cette aptitude, cette soif des jeunes dans le monde arabe est impressionnante. Il faut leur donner la place qui leur revient.

Quant aux défis, le monde arabe a des moyens financiers qui n'existent pas nécessairement ailleurs. Il y a de plus en plus de centres d'arbitrage qui ouvrent leur porte. Cependant, le monde arabe générera-t-il un chiffre d'affaires suffisant pour justifier la création de tous ces centres ? Personnellement, j'en doute. À mon avis, il n'y aura pas suffi-

samment de développement d'affaires justifiant une profusion de centres. Il faut consolider ceux qui ont été créés récemment plutôt que de multiplier la création de nouveaux centres. Il faut plusieurs années pour construire une réputation et une expérience solide. Outre la consolidation, peut-être faudrait-il consacrer plus d'efforts pour assurer une familiarisation à l'arbitrage des juges des tribunaux étatiques, afin de s'assurer de leur appui à l'arbitrage et de leur non ingérence dans les procédures d'arbitrage.

RAMJAM : Quels seraient trois conseils que vous donneriez à une future avocate ou un futur avocat qui souhaite faire carrière dans ce domaine ?

Tout d'abord, il faut admettre comme je le disais plus haut, que depuis une décennie, grâce aux moyens mis en place à travers les réseaux, lettres d'informations, compétitions, conférences et autres moyens de communication, il est devenu très aisé de se faire connaître. Il appartient aux jeunes de savoir les utiliser en participant aux compétitions et aux groupes de discussions, en publiant, en participant activement aux débats dans les conférences. Le réseautage est devenu un élément indispensable. Je suis souvent abordée par les jeunes et je leur conseille de s'afficher, de participer à des événements et de publier. On ne peut se permettre de publier sur des choses inintéressantes, mais à tout le moins, on peut contribuer avec des commentaires dans des lettres d'information, ce qui a le bénéfice de voir un nom circuler et une personne devenir de plus en plus visible.

Ensuite, la qualité des prestations dans le domaine de la préparation des mémoires et des plaidoiries a augmenté d'une façon remarquable durant ces dix dernières années. Il y a de plus en plus de jeunes compétents sur le marché. Cependant il faut rester réaliste, il n'y aura pas de place pour tout le monde. Il convient que les jeunes ne limitent pas leur formation à l'arbitrage, mais l'étendent à d'autres disciplines du droit non saturées.

Finalement, je conseille aussi la patience, sans négliger la fermeté dans les choix. La persévérance est la clé.

En conclusion et surtout, il faut s'entraider et accepter de partager. Je dis toujours aux jeunes qu'il n'est pas nécessaire d'écraser ou d'écarter les autres pour arriver à bon point, c'est la qualité et l'engagement qui détermineront la place de chacun. Le monde est un balancier, toute action a une répercussion. En outre, nous ne sommes pas

éternels. Il faut passer le flambeau et s'assurer que la mémoire ne s'éteigne pas, aussi bien la mémoire de ceux qui ont contribué à la construction d'un domaine, que la mémoire historique. L'histoire se rappelle non seulement des qualités juridiques, mais aussi et surtout des qualités humaines.

